

17ème Open Catalan® de Tennis de Table

Lundi 8 Mai 2017

DISPOSITIONS GENERALES

Le **CANOHES TOULOUGES TENNIS DE TABLE** organise le Lundi 8 Mai 2017, le **17ème Open Catalan® de Tennis de Table**, Tournoi National homologué.

Les épreuves se dérouleront sans interruption, sur 20 tables, au **Complexe Sportif Naturopôle de Toulouges (66350)**.

Les finalistes, demi-finalistes seront récompensés en chèques, espèces et divers lots.

La salle sera accessible :

Le Lundi 8 Mai 2017 dès 07h30.

La participation à ce tournoi est soumise à l'engagement préalable au moyen de la fiche d'inscription à retourner avant la date limite requise. Aucune inscription ne sera prise en considération après la date limite fixée.

Les performances compteront bien évidemment pour le calcul du classement FFTT en fin de saison, le tournoi étant homologué.

REGLEMENT DE LA COMPETITION

Article 1 : Le Tournoi est organisé par le CANOHES TOULOUGES TENNIS de TABLE, Club affilié à la Fédération Française de Tennis de Table, sous le numéro 13 66 0001.

Article 2 : Homologuée par la Fédération Française de Tennis de Table sous le numéro 496/2016-B cette épreuve est ouverte à tous les joueurs et joueuses licenciés(ées) - licences traditionnelles - en règle avec la FFTT. Précision : pour pouvoir accéder à la table de jeu, il faut soit une licence avec la mention « certificat médical présenté », soit un certificat médical à présenter au Juge Arbitre de l'épreuve.

Article 3 : Les juges arbitres de l'épreuve seront Gilbert CATEL (JAN) et Stéphane LEGRAND (JA3). Ce tournoi étant réalisé sous l'égide de la FFTT, il sera fait stricte application des règlements de cette dernière (notamment en matière de revêtements et de collage).

Article 4 : Le tirage au sort aura lieu le Dimanche 7 mai 2017 à 17h30, au Complexe Sportif Naturopôle de Toulouges (66350).

Article 5 : Tous les tableaux se jouent en poule de trois, **2 qualifiés par poules**, suivies de tableaux à élimination directe.

Article 6 : Les tableaux suivants seront organisés :

Tableau	points	Catégorie	Nombre max d'inscrits
1	500 à 799	5 à 7	60
2	500 à 999	5 à 9	60
3	500 à 1299	5 à 12	60
4	500 à 1599	5 à 15	60
5	1500 à 2000	15 à 20 (même si plus de 2000 points. Tous sauf numérotés)	60
6		Toutes séries	60
7		Toutes séries Dames	24
8		Jeune (jusqu'à cadet 2 inclus) limités à 799 pts	24

NB. Le nombre d'inscriptions par tableaux est limité.

Article 6 bis : Le Club organisateur se réserve néanmoins le droit de proposer un tableau supplémentaire - n° 9 "**Doubles**" - dont les modalités d'engagement et de réalisation seront fixées le jour même, au lieu dit de la compétition.

Article 7 : Horaire Général du début des tableaux :

Tableau	1	2	3	4	5	6	7	8
horaire	8h30	11h30	9h30	10h30	13h30	12h30	13h30	13h30

Article 8 : Ce tournoi sera doté en chèques, lots et coupes, pour une valeur de 4 000 Euros.

Article 9 : Les joueurs pourront s'inscrire sur trois tableaux.

Article 10 : La tenue sportive réglementaire sera exigée. Les **balles de compétition ***** ne seront pas fournies par l'organisateur et resteront à la charge des concurrents.

Article 11 : Les parties se joueront toutes au meilleur des cinq manches.

Article 12 : La compétition sera informatisée ; les joueurs doivent se conformer aux horaires qui leurs seront communiqués au début de la compétition.

Les participants devront se tenir à la disposition du Juge Arbitre : tout joueur absent 5 minutes après l'appel de son nom, sera déclaré forfait (1 appel).

Article 13 : Les vainqueurs auront à charge de ramener à la table d'arbitrage le résultat de la partie qu'ils viendront de disputer. Les perdants seront appelés à arbitrer une partie du tour suivant. Tout manquement à ces dispositions entraînerait, pour le ou les fautifs, l'exclusion des autres tableaux dans lesquels ils seraient encore en compétition.

Article 14 : Les droits d'inscription sont fixés par le club :

nombre de tableaux	tarif
1 tableau	9 €
2 tableaux	15 €
3 tableaux	20 €

Article 15 : Les engagements, accompagnés de leur règlement (chèque libellé à l'ordre de Canohès-Toulouges Tennis de Table) devront parvenir, à l'adresse suivante :

CANOHES TOULOUGES TENNIS DE TABLE
Monsieur Christophe GOUPIL – 10 rue Pasteur - 66 270 LE SOLER

Possibilité d'inscription **jusqu'au vendredi 28 Avril 2017, dernière limite fixée à 12h00** par téléphone ou par mail auprès de :

Monsieur Christophe GOUPIL au 06.62.64.13.96 / webmaster@cttt66.org

Toute personne inscrite par téléphone, qui ne se présenterait pas le jour du tournoi, se verra exiger le règlement du ou des tableaux dans lesquels elle se serait engagée.

Inscription en ligne :

<https://www.inscription-facile.com/form/P1GFzBn0yexmxUYiLiA>

Article 16 : Gains et récompenses de l'Open Catalan® 2017.

Dans tous les tableaux, les Vainqueurs, Finalistes et Demi-finalistes seront récompensés :

Tableau	points	Catégorie	Vainqueur	Finaliste	1/2 Finalistes	1/4 Finalistes
1	500 à 799	5 à 7	120 €	80 €	40 €	20 €
2	500 à 999	5 à 9	120 €	80 €	40 €	20 €
3	500 à 1299	5 à 12	120 €	80 €	40 €	20 €
4	500 à 1599	5 à 15	120 €	80 €	40 €	20 €
5	500 à 2000	5 à 20 (même si plus de 2000 points. Tous sauf numérotés)	120 €	80 €	40 €	20 €
6		Toutes séries	400 €	200 €	100 €	50 €
7		Toutes séries Dames	120 €	80 €	40 €	
8	500 à 799	Jeune (jusqu'à cadet 2 inclus) limite à 799pts	50 € BA	30 € BA	15 € BA	

NB. Les organisateurs se réservent le droit de modifier les dotations en cas de participation insuffisante.

Le **Trophée de l'Open Catalan®** sera acquis par le joueur ayant remporté le tableau « Toute Séries » 3 fois, consécutivement ou non ; un trophée étant acquis définitivement les autres années.

Le « **Challenge Jean François ESCANDE** » récompensera le club présentant le plus grand nombre d'engagés (le CTTT, club organisateur étant hors concours).

Autres Prix individuels :

- le « **Grand Prix de la Ville de Toulouges** » récompensera le plus jeune des compétiteurs inscrits ;
- le « **Grand Prix de la Ville de Canohès** » récompensera le doyen des compétiteurs inscrits ;

Article 17 : Les épreuves du tournoi se dérouleront sans interruption. Une buvette (croissanterie, boissons chaudes et froides, grillades...) fonctionnera toute la journée.

Article 18 : L'organisateur se réserve le droit d'annuler un tableau, en particulier si « il ne regroupe pas au moins 16 participants ».

Article 19 : Le fait de s'engager implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 20 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'enceinte.

Article 21 : Le comité d'organisation, avec l'accord du juge arbitre, pourra apporter au présent règlement toutes modifications jugées indispensables au bon déroulement de l'épreuve. Les décisions du juge arbitre seront sans appel.